



Ville d'Esch-sur-Alzette  
**Secrétariat**

Date de l'annonce publique de la séance:  
05.07.2012

Date de la convocation des conseillers :  
05.07.2012

point de l'ordre du jour no:  
06

## Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

### Séance publique du 13 juillet 2012

**Présents :** Mutsch, bourgmestre, Huss, Spautz, Hinterscheid, échevins, Hildgen, Codello, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Baum, Bofferding, Hansen, Goetz, Kox, Johanns, Bernard, conseillers, Espen, secrétaire communal ff.

**Absents :** Tonnar, échevins, Maroldt, Knaff, conseillers.

## Le Conseil Communal;

**Objet: Nonnewisen – Wunnen am Park : Modifications dans la répartition des terrains à construire entre le Fonds pour le développement du logement et de l'habitat et la Ville d'Esch-sur-Alzette**

Vu sa délibération du 23 avril 2010 approuvant la répartition des îlots entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et le Fonds du Logement relatif au projet « Nonnewisen – Wunnen am Park » ;

Vu les explications afférentes de Monsieur l'Ingénieur-directeur des travaux municipaux dans son courrier du 5 juillet 2012 ;

Considérant que les deux partenaires, à savoir la ville d'Esch-sur-Alzette et le Fonds pour le développement du logement et de l'habitat, proposent des modifications dans la répartition des terrains à construire, et ceci sur base d'un projet d'aménagement particulier en voie d'élaboration, et suite à des expertises acquises lors de chantiers en cours ou clôturés ;

Considérant que les principes de base retenus par le conseil communal dans sa séance du 23 avril 2010 restent inchangés ;

Vu le dossier annexé « Nonnewisen – Wunnen am Park » et ses plans respectifs ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**a p p r o u v e**  
**par 13 voix oui et 3 abstentions**

les modifications dans la répartition des terrains à construire entre le Fonds pour le développement du logement et de l'habitat et la ville d'Esch-sur-Alzette, conformément aux plans annexés.

En séance

Date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 16/07/2012  
Pour expédition conforme,  
Le secrétaire communal ff,

Le bourgmestre